

COPIE

000232

DECISION N° /D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU

relative au recours de CFAO TECHNOLOGY & ENERGY introduit dans le cadre  
de l'appel d'offres n°004/AONO/CHC/HILTON/CIPM/2024 du 2022 octobre  
2024 pour le remplacement de deux (02) de service phase 2 à l'Hôtel Hilton de Yaoundé

09 JUIL 2025

Présidence de la République

DU CAMEROUN

A.R.M.P.

Direction Générale

0053 B1

L'AUTORITE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté n°413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'Examen des Recours résultant des marchés publics (CER) ;  
Vu la décision n°2021/205//CER/ARMP/DG/2021 du 20 avril 2021 constatant la composition du Comité chargé de l'examen des recours résultant des marchés publics ;  
Vu le recours de CFAO TECHNOLOGY & ENERGY du 10 janvier 2025 ;  
Vu l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) du 13 mars 2025 ;  
Vu le procès-verbal de la 153ème séance du CER du 13 mars 2025 ;  
Vu les écritures et pièces du dossier ;

SUR LA RECEVABILITE

Considérant que ce recours de CFAO TECHNOLOGY & ENERGY daté du 10 janvier 2025 a été introduit au CER ;

Que s'agissant d'un marché d'une entreprise publique dont le Maître d'ouvrage est l'Hôtel Hilton de Yaoundé, le recourant aurait dû introduire son recours au Comité d'arbitrage de cette entreprise publique et non au Comité chargé de l'examen des recours relatifs aux marchés de l'Etat, des Collectivités territoriales décentralisées et des Etablissements publics administratifs ;

Qu'il échet de déclarer ce recours irrecevable pour cause d'erreur sur son destinataire, d'en informer le recourant et de transmettre cette décision au Directeur Général de l'ARMP pour publication au JDM ;

EN CONSÉQUENCE :

1. Déclare le recours de CFAO TECHNOLOGY & ENERGY irrecevable ;
2. Dit que la présente décision sera notifiée au recourant et transmise au Directeur Général de l'ARMP pour publication au JDM. /-

09 JUIL 2025

Yaoundé, le

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DES

Copie :

- DG/ARMP
- DG/CHC
- PdvCER
- Intéressé (CFAO TECHNOLOGY & ENERGY).

